

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois d'avril en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
M. Marc-Olivier Habel
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe : Madame Christiane Couture

Présence de 2 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 mars 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
 - 6.1- Comptes à payer
 - 6.2- Tarification des locaux et ameublement 2023/2024
 - 6.3- Fin du litige avec le Regroupement des citoyens de Sainte-Croix contre le bruit excessif
 - 6.4- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 2 renouvellement de conduites – Autorisation de signature
 - 6.5- Demande au Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 4
 - 6.6- Règlement d'emprunt n° 680-2023 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)

Règlement d'emprunt numéro 622-2020
 - 6.7- Soumissions pour l'émission de billets
 - 6.8- Concordance et courte échéance

Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix
 - 6.9- Matériaux – Contrat de gré à gré (Retiré)
 - 6.10- Travaux – Contrat de gré à gré
7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - 7.1- Comptes à payer
 - 7.2- Rapports financiers au 31 décembre 2022
8. Service des incendies de Sainte-Croix
 - 8.1- Engagement de M. Pierre Pépin, pompier volontaire
 - 8.2- Engagement de M. Dylan Castonguay, pompier volontaire
9. Voirie
 - 9.1- Règlement d'emprunt n° 683-2023 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Camion municipal

9.2- Contrat de gré à gré

Lignage des chemins et rangs

9.3- Contrat de gré à gré

Réfection rue Lauzé

9.4- Mandat surveillance des travaux et mise à jour des plans et devis

9.5- Mandat étude d'évaluation environnementale phase 1 et caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires

Réfection rue Hamel

9.6- Décompte progressif n° 6 (9151-3010 Québec inc.)

9.7- Décompte progressif n° 7 (9151-3010 Québec inc.)

9.8- Honoraires professionnels n° 5 (Laboratoires d'Expertises de Québec ltée)

Garage municipal

9.9- Décompte progressif n° 4 final (Construction Maurice Bilodeau inc.)

10. Hygiène du milieu

Réseaux d'égouts

10.1- Mandat nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts

11. Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

11.1- Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

Dérogation mineure

11.2- Dossier Mme Lyne Lefebvre, lot 3 591 564

11.3- Dossier MM. Claude Picard et Kenny Therriault et Mme Mélanie Picard, lot 6 496 644

Règlement n° 684-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 388-2007 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, à l'administration des Règlements de zonage, de lotissement et de construction » de façon à ajouter un nouveau certificat d'autorisation

11.4- Assemblée publique

Second projet de règlement n° 685-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à préciser l'encadrement des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale

11.5- Assemblée publique

11.6- Adoption

Second projet de règlement n° 686-2023 sur les usages conditionnels aux fins d'abroger les Règlements numéros 643A-2021 et 643B-2021

11.7- Assemblée publique

11.8- Adoption

12. Loisirs et culture

12.1- Tarification 2023/2024

12.2- Bibliothèque municipale – Engagement de Mme Cindy Lemieux-Bernard, préposée temporaire

12.3- Fête Nationale du Québec – Contrat de service pour le groupe de musique

12.4- Camion municipal - Contrat de gré à gré

13. Varia

Fondation Émergence

13.1- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2023

Bail de la salle de quilles

13.2- Annulation de la prolongation d'un an

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Le droit des enfants de marcher en sécurité

13.3- Demande au Gouvernement du Québec de sécuriser les routes sous sa responsabilité

La Serre PLM de l'école secondaire Pamphile-Le May

13.4- Campagne de sociofinancement

Association Côte des Sous-Bois enr.

13.5- Demande d'appui – Pavage de l'emprise de la route 132

13.6- Demande d'appui – Ajout d'une boîte postale communautaire

MRC de Lotbinière

13.7- Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC – Municipalité de Sainte-Croix

13.8- Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie – Municipalité de Sainte-Croix

14. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, annonce que le Ministère du transport du Québec a accordé 1,9 million de dollars à la M.R.C. de Lotbinière pour un projet de transport en commun qui reliera l'ensemble des municipalités. Le projet avance très rapidement.

106-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé de retirer le point 6.9 « Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix – Contrat de gré à gré ».

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en tenant compte de la modification proposée.

107-2023

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 06 mars 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mme Mélanie Picard : Le projet de revitalisation de la rue Principale a suscité la participation de la part de plusieurs citoyens, à la rencontre ainsi que le questionnaire électronique. Dévoile les résultats des réponses les plus populaires. Remerciement à tous ceux et celles qui ont participé.
- Mme Sophie Côté : Le nouveau nom ayant obtenu le plus de votes pour la bibliothèque municipale est « Les merveilles d'Alice ». C'est un bel hommage pour les 45 années de service de Mme Alice Desrochers. Les élèves de Pamphile-Le May travailleront à élaborer un logo, qui sera officialisé lors de la « Semaine des bibliothèques publiques » lors d'une cérémonie qui aura lieu le 17 octobre 2023. La programmation des loisirs printemps/été 2023 est en cours. Il est encore temps de s'inscrire aux activités, les détails se trouvent sur le site internet de la municipalité. Prolongation des inscriptions pour le cours « gardien averti et prêt à rester seul » jusqu'au 10 avril 2023.
- M. Marc-Olivier Habel : La collecte des matières organiques recommence cette semaine, et ce à toutes les semaines. Il est temps de réserver votre baril récupérateur d'eau de pluie auprès du bureau municipal.
- M. Alex Papineau : Les TOROS de Lotbinière sont à la recherche d'arbitres. Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter directement ou appeler au service des loisirs.
- Mme Mylène Neault : Le 7 mai 2023 aura lieu une activité à la salle Robert-Daigle pour les nouveaux arrivants. C'est près de 75 nouveaux arrivants de plusieurs nationalités qui seront présents lors de ce dîner. Cela est possible grâce à l'aide financière provenant du programme « Accueillir en français ». Les inscriptions du terrain de jeux débuteront le 11 avril 2023.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Le service des loisirs est toujours à la recherche d'animateurs(trices) et aides-animateurs(trices), postuler jusqu'au 16 avril 2023.

- Mme Carmen Demers : Le 27 avril 2023 aura lieu le tournoi de ruff dès 19h. Le 1^{er} mai 2023 aura lieu le voyages vers Laurier Québec. Départ de l'hôtel de ville. Le spectacle organisé par le comité MADA – Joyeux pionniers, aura comblé toutes ces places à la salle Albert-Rousseau.
- M. Stéphane Dion : Invitation à faire un don sur ma page Facebook pour le relais pour la vie, dont je vais participer au mois de juin 2023 à Saint-Apollinaire.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question par courriel.
- Aucune question du public.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

108-2023

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MARS 2023

SALAIRES BRUTS DU 03 MARS AU 25 MARS 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & URBANISME)	26 440.42
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE & BIBLIOTHÈQUE	33 392.43
	AVANTAGES SOCIAUX	13 883.44 \$
	SOUS-TOTAL	101 464.76

INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE MARS 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	101 464.76

COMPTES PAYÉS DE MARS 2023 – RATIFICATION

BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)		1 877.08
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	76.05
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	145.01
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	143.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	159.00
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	48.16
269000494	PUBLI - PROMOTION TERRITOIRE	26.44
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-179.35
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	19.52
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	-19.52
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	778.10
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	83.25
270190631	ESSENCE & HUILE - ENT. SKI/FOND	34.01
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	119.01
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	78.00
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	75.45
270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	68.30
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	82.50
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	94.50
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	75.56
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	144.00
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	70.56
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-339.74
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	95.27
BETON LAURIER INC.		1 802.94
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 802.94
BETONEL DULUX		5 008.83
2308050725	MACH. OUTILL. EQUIP. LOISIRS	5 008.83
BRAULT MAXTECH INC.		1 695.48
241400526	MACH. OUTILL. EQ. - DÉGRILLEUR	1 695.48
BUROPRO CITATION INC.		47.12
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	47.12
		POCHETTES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

CAPITALE EN FÊTE		2 037.93	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 037.93	ACOMPTÉ LOCATION CHAPITEAU FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 24 JUN 2023 1/2
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		270.00	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	270.00	REMISE FÉVRIER 2023
DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.		25 253.76	
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 491.25	DÉNEIGEMENT 2022/2023 TROTTOIRS 4/5
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.51	DÉNEIGEMENT 2022/2023 CÔTE ET RUE DU BATEAU 4/5
DISTRIMAR INC.		3 468.06	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP. C/COM	3 468.06	TABLE POUR SALLE DE CONFÉRENCE 2/2
EUROFINS ENVIRONEX		213.86	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		18 963.18	
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	18 963.18	DÉNEIGEMENT 2022/2023 RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 4/5
FORMATION SYLVA		1 068.30	
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	160.00	FORMATION D'ABATTAGE D'ARBRE COMITÉ VOIRIE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	908.30	FORMATION D'ABATTAGE D'ARBRE COMITÉ PLEIN-AIR
GLS DICOM EXPRESS		9.90	
229100650	VETEM. & ACCESS. - BR. SCOLAIR	9.90	TRANSPORT DOSSARD BRIGADIER
HOME HARDWARE		86.20	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	47.12	LAME POUR SCIE À MÉTAL
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP. C/COM	-80.47	CRÉDIT POIGNÉE PORTE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP. C/COM	80.47	POIGNÉE DE PORTE
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTILL/EQU.	39.08	ÉQUIPEMENT POUR SOUDEUSE
HYDRO-QUEBEC		11 453.97	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	2 061.64	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.69	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	48.96	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	21.05	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	3 909.93	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	254.94	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	650.45	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	855.34	SERVICE FÉVRIER 2023
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	96.09	SERVICE FÉVRIER 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	21.76	SERVICE FÉVRIER 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	36.08	SERVICE FÉVRIER 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	21.05	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2023
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 379.33	SERVICE FÉVRIER 2023
241200681	ELECTRICITE UEAU POT. 786712	2 052.66	SERVICE MI-FÉVRIER À M-MARS 2023
KANATRAC INC. SUCCURSALE QUÉBEC		1 069.04	
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTILL/EQU.	1 069.04	ENTRETIEN SOUFFLEUSE KUBOTA
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		1 428.06	
259000443	ENLEV. NEIGE/PAVILLON ET ABRI	189.83	DÉNEIGEMENT COURS ET STATIONNEMENT 2022/2023 4/5
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	919.91	DÉNEIGEMENT COURS ET STATIONNEMENT 2022/2023 4/5
222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	318.32	DÉNEIGEMENT COURS ET STATIONNEMENT 2022/2023 4/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		21 621.40	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.40	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2022/2023 4/5
M.R.C. DE LOTBINIERE		44 815.90	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2023 3/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 2023 3/12
262100951	QUOTE PART MRC - ADM.	12 041.25	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT 2023 1/4
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	16 712.32	QUOTE-PART MRC ADMINISTRATION 2023 1/4
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		914.94	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	914.94	RÉPARATION RADIATEUR SAVANA
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		19 449.90	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 183.95	REMISE FÉVRIER 2023
5513825000	ROAP A PAYER	707.48	REMISE FÉVRIER 2023
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 640.61	REMISE FÉVRIER 2023
5513850000	R.R.Q. A PAYER	7 224.40	REMISE FÉVRIER 2023
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE FÉVRIER 2023
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	7 533.46	REMISE FÉVRIER 2023
MINISTÈRE TRAVAIL EMPLOI SOLIDARITÉ SOC.		59.56	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	59.56	NORMES OUVRAGES ROUTIERS ET SIGNALISATION ROUTIÈRE MISE À JOUR
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY		75 944.68	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	1 143.89	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 1/4
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES ORGANIQUES	10 231.62	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 1/4
245220446	MATIÈRES RECYCLABLES TRI	11 364.08	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 1/4
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	17 572.37	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 1/4
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	18 786.77	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 1/4
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	16 845.95	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 1/4
OSEZARTA INC.		1 264.73	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 264.73	ACOMPTÉ GROUPE MUSIQUE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 24 JUN 2023 1/2
PAGES JAUNES		140.10	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	140.10	SERVICE MARS 2023
PITNEYWORKS		2 411.10	
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2 411.10	RECHARGE TMBRES
POSTES CANADA		371.23	
270150321	TMBRES POSTES - LOISIRS	185.26	PROGRAMMATION DES LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ 2023
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	185.97	AVIS MUNICIPALE NO 326
RAY-CAR		323.52	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	323.52	BRIS D'EAU (RUE LAURIER)
REAL HUOT INC.		1 116.11	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	416.10	BRIS D'EAU (RUE LAURIER)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	-52.01	CRÉDIT MANCHON
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	752.02	GRILLE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		7 529.56	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 798.22	REMISE FÉVRIER 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE FÉVRIER 2023
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	5 571.34	REMISE FÉVRIER 2023
SIGNALISATION LEVIS INC.		83.93	
229100650	VETEM. & ACCESS. - BR. SCOLAIR	83.93	DOSSARD BRIGADIER
TELU COMMUNICATIONS INC.		272.27	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	44.94	SERVICE MARS 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE MARS 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.48	SERVICE MARS 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.47	SERVICE MARS 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.46	SERVICE MARS 2023
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.45	SERVICE MARS 2023
TELU IP		256.12	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	81.30	SERVICE MARS 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE MARS 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE MARS 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	64.01	SERVICE MARS 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.77	SERVICE MARS 2023
TELU MOBILITE		497.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.49	SERVICE MARS 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE MARS 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	114.32	SERVICE MARS 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	69.80	SERVICE MARS 2023
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.30	SERVICE MARS 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE MARS 2023
222000331	TEL. 2464, INTERNET& PAGETS (9)	139.36	SERVICE MARS 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE MARS 2023
TRAFIC INNOVATION		6 581.17	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	6 581.17	FEU RECTANGULAIRE À CLIGNOTEMENT (RUE LAFLAMME)
VIDÉOTRON LTÉE		203.40	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE AVRIL 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE AVRIL 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE AVRIL 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AVRIL 2023

TOTAL :

259 610.33

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

COMPTES À PAYER DE MARS 2023

9268-4612 QUÉBEC INC.		862.31	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	862.31	LOCATION LOCAL ÉQUIPEMENTS CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AVRIL 2023
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE		1 105.21	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	1 105.21	ENTRETIEN ASCENSEUR AVRIL À JUN 2023
ASSOCIATION DES LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES		250.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	250.00	ACTIVITÉ HOCKEY LUGE HIVER EN FAMILLE
ATELIER GENYTECH INC.		1 296.76	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	322.28	ENTRETIEN PRÉVENTIF CAMION 911 INCENDIE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	322.28	ENTRETIEN PRÉVENTIF CAMION 411 INCENDIE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	652.20	ENTRETIEN PRÉVENTIF CAMION 711 INCENDIE
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.		7 327.66	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	7 327.66	TRAVAUX SUR LES ALLÉES DE QUILLES
BUOPRO CITATION INC.		175.15	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	172.67	CARTOUCHES D'IMPRIMANTE, BLOCS NOTES & STYLOS
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	82.95	ENVELOPPES, ÉTIQUETTES & CORRECTEURS
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-80.47	CRÉDIT CARTOUCHE D'IMPRIMANTE
CARQUEST CANADA LTEE		33.33	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	33.33	ÉQUIPEMENT POUR SOUDEUSE
EUROFINS ENVIRONEX		522.58	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	156.95	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	25.87	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	125.90	ANALYSE DES EAUX USÉES
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
FERME DU VACHER S.E.N.C.		267.99	
5513100000	COMPTES A PAYER	267.99	REMBOURSEMENT DE TAXES
FILTECH INC.		572.76	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	121.60	FILTRES POUR CLIMATISATION HÔTEL DE VILLE
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	451.16	FILTRES POUR DÉGRILLEUR
FORMATION GROUPE MÉDIC		110.71	
223100526	ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	110.71	BALLONS VENTILATEURS & MASQUES
FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE		200.00	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	200.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
GROUPE CASTONGUAY INC.		125.32	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	125.32	RÉPARATION COMPRESSEUR
HOME HARDWARE		3 362.73	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 629.09	ASPHALTE FROIDE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 629.09	ASPHALTE FROIDE
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTILL./EQU.	217.30	TRANSMISSION SCIE RUBAN À MÉTAL
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	-229.95	CRÉDIT PALETTE RETOURNABLE
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	138.52	PIÈCES POUR REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	-39.67	CRÉDIT PIÈCE POUR REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	9.17	CLÉS SUPPLÉMENTAIRES
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	9.18	CLÉS SUPPLÉMENTAIRES
HYDRO-QUÉBEC		2 518.34	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 518.34	SERVICE MIFÉVRIER À MI-MARS 2023
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		666.86	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	666.86	LETTRAGE CAMION F-150 INCENDIE
INFORTMIC		33.34	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	33.34	ENTRETIEN PORTABLE ADMINISTRATION
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE		632.36	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	632.36	ABONNEMENT ANNUEL 2023
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		1 087.38	
270150443	ENL. NEIGE PARC J.G. FOURNIER	88.39	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT DE LA GLISSAGE HIVERNALE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 173.47	BRIS D'AQUEDUC (RUE LAURIER)
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	143.72	BRIS D'AQUEDUC (RUE LAURIER)
241300521	ENT. REP. - RESEAU D'AQUEDUC	-318.20	BRIS D'AQUEDUC (RUE LAURIER & PRINCIPALE)
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		1 952.44	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 952.44	BRIS D'AQUEDUC (RUE LAURIER)
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		30 557.14	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	30 557.14	TRACTEUR À PELOUSE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		646.71	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	78.58	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	20.95	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	254.80	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	11.50	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	214.83	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	66.05	ACHAT VOLUMES
LOCATION PRINCE INC.		388.16	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	388.16	RETOUR LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		179.33	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	179.33	TRAVAUX SALLE DE QUILLES
PRECICOM		313.57	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	313.57	SERVICE MARS 2023
SANI-ORLÉANS INC.		29 189.68	
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	6 478.84	POMPER BASSIN DE RÉTENTION
2305050721	AMELIOR. INSTALL. RESEAU EGOUT	20 060.38	NETTOYAGE & INSPECTION TÉLÉVISÉE RÉSEAUX ÉGOUTS
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	649.89	NETTOYAGE, POMPER LA STATION DU DÉGRILLEUR & DISPOSITION DES BOUES USÉES
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	2 000.57	NETTOYAGE & POMPER LES STATIONS DE POMPAGE (LAFLEUR-LECLERC & BATEAU)
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		33.95	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	33.95	CAFÉ & CRÈME À CAFÉ
TELUS COMMUNICATIONS INC.		120.32	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE MARS 2023
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		915.37	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	903.70	PHOTOCOPIES 04-02 AU 03-03-2023
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	11.67	PHOTOCOPIES 28-02 AU 29-03-2023
TOTAL :		85 447.46	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 06-2023

109-2023

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2023/2024

Tarifs actuels
résolution
120-2022

Tarifs
2023

1) LOCATION

Salles pour location privée

- salle de Conférence	125,00/fois	125,00/fois
+ cuisine	20,00/fois	20,00/fois
- salle Robert-Daigle	275,00/fois	275,00/fois
+ ménage	25,00/heure	25,00/heure

Organismes

- Cercle de Fermières de Ste-Croix (réf. résolution n° 122-2013)	750,00/an	750,00/an
---	-----------	-----------

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

- Les Chevaliers de Colomb # 3178	380,00/an	380,00/an
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Âge d'Or)	1 500,00/an	1 500,00/an

NOTE :

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

2) AMEUBLEMENT (POUR CITOYEN DE SAINTE-CROIX SEULEMENT)

- Location de tables en bois	5,00/chac.	5,00/chac.
- Location de tables en PVC	8,00/chac.	8,00/chac.
- Location de chaises	1,00/chac.	1,00/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50,00/chac./an	50,00/chac./an

* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

3) EXCEPTIONS

3.1 La location pour toute salle est gratuite pour les organismes paramunicipaux et comités suivants :

- L'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- M.R.C. de Lotbinière
- Entraide Sainte-Croix
- Le Théâtre de Lotbinière

3.2 Le coût de location sera moindre pour les organismes suivants, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de ménage.

- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Lotbinière
- Les Harmoniques de Sainte-Croix inc.
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Age d'Or)
- Club de patinage artistique de Sainte-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix (présentation de la pièce de théâtre annuelle)
- Hockey mineur de Lotbinière inc. « Section Ste-Croix »
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

Salle Robert-Daigle seulement :

a) - Coût de location :	125,00/1 ^{ère} fois	125,00/1 ^{ère} fois
- Ménage :	25,00/heure	25,00/heure

b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	275,00/fois	275,00/fois
- Ménage :	25,00/heure	25,00/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1^{er} juillet 2023.

FIN DU LITIGE AVEC LE REGROUPEMENT DES CITOYENS DE SAINTE-CROIX CONTRE LE BRUIT EXCESSIF

CONSIDÉRANT le recours judiciaire entrepris, en mars 2022, par le Regroupement des citoyens de Sainte-Croix contre le bruit excessif (ci-après : le « Regroupement ») contre la Municipalité concernant le dossier 200-17-033323-221;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

ATTENDU QUE le Regroupement demandait notamment l'annulation du règlement 660-2022 qui encadre l'utilisation des pistes de course présentent sur son territoire;

ATTENDU QU'en mai 2022, l'honorable juge Pierre Ouellette, j.c.s., a rejeté la demande du Regroupement de suspendre les effets de ce règlement pendant les procédures judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement désire maintenant se désister de son recours sans frais entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du dossier judiciaire permettra de confirmer définitivement l'application du règlement 660-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la demande du Regroupement de se désister, sans frais, du dossier judiciaire no. 200-17-033323-221 soit acceptée par la Municipalité.

111-2023

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU), VOLET 2 RENOUELEMENT DE CONDUITES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la résolution numéro 039-2023;

ATTENDU l'acceptation de la demande de subvention au Programme PRIMEAU, volet 2, du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser par résolution municipale la signature du protocole d'entente à intervenir entre les parties;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyée par Mélanie Picard, et résolu unanimement de désigner M. Stéphane Dion, maire, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du volet 2, renouvellement de conduites, du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

112-2023

DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter-municipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix et Laurier-Station désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour un partage de la ressource du service des travaux publics dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sophie Côté, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour un partage de la ressource du service des travaux publics et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 680-2023 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Tenue du registre : Le 15 mars 2023 de 9h à 19h.

Signature(s) au registre : 0

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 622-2020

113-2023

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2023, au montant de 743 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

22 600 \$	4,47000 %	2024
23 700 \$	4,47000 %	2025
24 900 \$	4,47000 %	2026
26 100 \$	4,47000 %	2027
645 800 \$	4,47000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,47000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 600 \$	4,95000 %	2024
23 700 \$	4,65000 %	2025
24 900 \$	4,40000 %	2026
26 100 \$	4,40000 %	2027
645 800 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,19600

Coût réel : 4,79792 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

22 600 \$	4,93000 %	2024
23 700 \$	4,93000 %	2025
24 900 \$	4,93000 %	2026
26 100 \$	4,93000 %	2027
645 800 \$	4,93000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,93000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2023 au montant de 743 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 622-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

114-2023

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 743 100 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2023, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt numéro 622-2020 pour un montant de 743 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 622-2020, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024-	22 600 \$
2025-	23 700 \$
2026-	24 900 \$
2027-	26 100 \$
2028-	27 400 \$ (à payer en 2028)
2028-	618 400 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 622-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

115-2023

TRAVAUX – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU l'offre reçue de la firme Newtec Électricité concernant les travaux de la phase 2 de la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix pour un montant de 99 450,00 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à Newtec Électricité pour lesdits travaux selon l'offre présentée.

D'autoriser d'affecter la dépense municipale de 76 410,07 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général » et qu'une demande d'aide financière au montant de 28 000,00 \$ soit transmise au Programme Fonds Régions et Ruralité, volet 2, de la MRC de Lotbinière.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

116-2023

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

SALAIRE DE MARS 2023

SALAIRES BRUTS DU 03 MARS AU 25 MARS 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	5 291.52
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	16 326.44
	AVANTAGES SOCIAUX	3 852.45
	SOUS-TOTAL	25 470.41

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MARS 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	25 470.41

COMPTES PAYÉS DE MARS 2023 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		349.91	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	349.91	REMISE FÉVRIER 2023
GFS QUÉBEC INC.		1 058.42	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 058.42	ACHAT RESTAURANT
HOME HARDWARE		21.57	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	21.57	SEL À GLACE
HYDRO-QUEBEC		11 204.30	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	11 204.30	SERVICE M-FÉVRIER À M-MARS 2023
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		5 543.07	
5513820000	ROAP A PAYER	253.44	REMISE FÉVRIER 2023
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE FÉVRIER 2023
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 980.50	REMISE FÉVRIER 2023
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 469.02	REMISE FÉVRIER 2023
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	279.66	REMISE FÉVRIER 2023
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	360.45	REMISE FÉVRIER 2023
MOLSON CANADA 2005		17 134.40	
270181610	ACHATS - BAR	5 271.71	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	4 330.35	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	7 299.29	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	6 082.74	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	752.82	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	-2 526.18	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	-1 798.94	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	-2 277.39	CRÉDIT ACHAT BAR
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		2 300.17	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	651.43	REMISE FÉVRIER 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE FÉVRIER 2023
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 448.74	REMISE FÉVRIER 2023
ROBERT BOILEAU INC.		736.12	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	-909.27	CRÉDIT REMPLACEMENT DE LA PÉDALE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	1 645.39	REEMPLACEMENT DE LA PÉDALE
SHAW DIRECT		49.43	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE M-MARS À M-IVRIL 2023
TELUS COMMUNICATIONS INC.		109.23	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE MARS 2023
TELUS IP		140.08	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE MARS 2023
TELUS MOBILITÉ		69.80	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE MARS 2023
TOTAL :		38 716.50	

COMPTES À PAYER DE MARS 2023

ALEX COULOMBE LTEE		357.12	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	357.12	ACHAT RESTAURANT
ARCHITECTE MMB INC.		2 328.24	
270140411	SERVICES PROF INGENIEUR AUTRES	2 328.24	SERVICE PROF. PLANS POUR MISE À JOUR PERMIS ALCOOL
FROMAGERIE BERGERON		356.58	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
HOME HARDWARE		22.74	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	68.72	ACHATS DIVERS ENTRETIEN ARÉNA
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	-45.98	CRÉDIT TUBE DE LUMIÈRE
PRODUITS CAPITAL INC.		136.59	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	136.59	PRODUIT D'ENTRETIEN
REGIE DES ALCOOLS, COURSES ET JEUX		91.13	
270177499	PERMS - BAR	91.13	MISE À JOUR PERMIS D'ALCOOL
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		143.61	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.98	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	86.09	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.98	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	45.56	ACHAT RESTAURANT
TRANE CANADA ULC		96.00	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	96.00	ENTRETIEN ALARME
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON		84.44	
270181610	ACHATS - BAR	84.44	ACHAT BAR
TOTAL :		3 616.45	

117-2023

RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Stéphane Dion commente les états financiers.

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022 démontrant une participation municipale au déficit de 129 836 \$, tels que préparés par Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

118-2023

ENGAGEMENT DE M. PIERRE PÉPIN, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'engager monsieur Pierre Pépin pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

119-2023

ENGAGEMENT DE M. DYLAN CASTONGUAY, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'engager monsieur Dylan Castonguay pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

VOIRIE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 683-2023 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.
Tenue du registre : Le 15 mars 2023 de 9h à 19h.
Signature(s) au registre : 0

CAMION MUNICIPAL

120-2023

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU le contrat de vente automobile daté du 20 mars 2023 concernant l'achat d'un camion municipal de marque GMC Sierra 2021 pour un montant de 50 087,71 \$, taxes incluses.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter le contrat de vente de gré à gré à Germain Chevrolet Buick GMC.

QUE Stéphane Milot, directeur des travaux publics, est autorisé à signer ledit contrat de vente.

LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

121-2023

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU l'offre reçue de Marquage et Traçage du Québec inc. concernant des travaux de lignage des chemins et rangs pour un montant de 11 511,94 \$, taxes incluses;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à Marquage et Traçage du Québec inc. pour lesdits travaux selon l'offre présentée.

RÉFECTION RUE LAUZÉ

122-2023

MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU l'offre de service reçue de SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux et la mise à jour des plans et devis relativement aux travaux de réfection de la rue Lauzé pour un montant forfaitaire de 53 800 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de mandater SNC-Lavalin inc. à procéder au mandat de surveillance des travaux et de la mise à jour des plans et devis selon l'offre présentée.

123-2023

MANDAT ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS ET DES MATIÈRES GRANULAIRES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

ATTENDU l'offre de service reçue de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour une étude d'évaluation environnementale phase 1 et une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires relativement aux travaux de réfection de la rue Lauzé pour un montant forfaitaire de 11 250,00 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de mandater Laboratoires d'Expertises de Québec ltée à procéder au mandat de l'étude d'évaluation environnementale phase 1 et de la caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires selon l'offre présentée.

RÉFECTION RUE HAMEL

124-2023

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6 (9151-3010 QUÉBEC INC.)

ATTENDU la résolution numéro 074-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à 9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme) la somme de 57 768,36 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue Hamel selon la recommandation de CHG Groupe Conseil datée du 07 mars 2023.

125-2023

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7 (9151-3010 QUÉBEC INC.)

ATTENDU la résolution numéro 074-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à 9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme) la somme de 74 202,93 \$ relativement aux travaux de réfection de l'émissaire pluvial de la rue Hamel selon la recommandation de CHG Groupe Conseil datée du 29 mars 2023.

126-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE)

ATTENDU la résolution n° 075-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer aux Laboratoires d'Expertises de Québec ltée, la somme de 904,10 \$ relativement au contrôle qualitatif des matériaux au projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 043380 datée du 21 mars 2023.

GARAGE MUNICIPAL

127-2023

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 FINAL (CONSTRUCTION MAURICE BILODEAU INC.)

ATTENDU la résolution numéro 185-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à Construction Maurice Bilodeau inc. la somme de 17 246,25 \$ relativement aux travaux de l'agrandissement du garage municipal selon la recommandation de Manon Marcoux, architecte, datée du 24 mars 2023.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSEAUX D'ÉGOUTS

128-2023

MANDAT NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

ATTENDU l'offre de service de la firme Sani-Orléans inc. concernant le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts de la municipalité pour un montant de 11 285,25 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de mandater la firme Sani-Orléans inc. à procéder au nettoyage et à l'inspection télévisée des réseaux d'égouts selon l'offre présentée.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

DÉROGATION MINEURE

129-2023

DOSSIER MME LYNE LEFEBVRE, LOT 3 591 564

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de madame Lyne Lefebvre pour une dérogation mineure, lot 3 591 564, visant à régulariser la non-conformité de l'immeuble aux articles suivants du Règlement de zonage 389-2007 :

- Article. 6.1.1. La marge de recul avant déterminée au règlement pour la zone 35-AD est de 12 m. La résidence bénéficie d'un droit acquis de 8,99 m, cependant la marge de recul avant n'est que de 8,19 m;
- Article. 7.2.3.1. L'un des cabanons est à environ 0,91 m de la résidence principale alors que le règlement stipule qu'un espace minimal de 2 m doit être laissé libre entre le cabanon et le bâtiment principal;
- Article. 9.1. Paragraphe^o1. Une terrasse est présente en cour avant alors que le règlement ne permet pas ce type de construction en cour avant.

ATTENDU QUE la propriété est limitée au nord par la rive du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la distance minimale de 2 m entre un cabanon et une résidence existe pour des raisons de sécurité;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 3 591 564, pour la marge de recul avant et la terrasse mais de refuser la demande pour la distance entre le cabanon et la résidence qui peut être déplacé.

Madame Mélanie Picard se retire de la réunion du conseil à 19 : 33 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

130-2023

DOSSIER MM. CLAUDE PICARD ET KENNY THERRIAULT ET MME MÉLANIE PICARD, LOT 6 496 644

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de suspendre ce dossier à la demande des requérants.

Madame Mélanie Picard revient à la réunion du conseil à 19 : 34 heures.

RÈGLEMENT N^o 684-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À AJOUTER UN NOUVEAU CERTIFICAT D'AUTORISATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 684-2023. Madame Mélanie Picard explique le projet.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 685-2023 AUX FINS DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE
ZONAGE » DE FAÇON À PRÉCISER L'ENCADREMENT DES
RÉSIDENCES DE TOURISME ET DES ÉTABLISSEMENTS DE
RÉSIDENCE PRINCIPALE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 685-2023. Madame Mélanie Picard explique le projet.

131-2023

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la municipalité doit mettre à jour sa réglementation pour encadrer les établissements de résidence principale qui étaient auparavant considérés comme étant des résidences de tourisme;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement s'inscrit dans une réflexion plus large entourant l'hébergement touristique;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est lié aux projets de règlements n°684-2023 et 686-2023, visant à encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne contient pas de dispositions encadrant les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale associés à l'usage habitation;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 06^e jour du mois de mars 2023, le projet de règlement numéro 685-2023 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 06^e jour du mois de mars 2023;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 04^e jour d'avril 2023 sur le projet de règlement numéro 685-2023 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sophie Côté

APPUYÉ PAR : Mylène Neault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent second projet de règlement numéro 685-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :

QUE le second projet de règlement numéro 685-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 685-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 686-2023 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS AUX FINS D'ABROGER LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 643A-2021 ET 643B-2021**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 686-2023. Madame Mélanie Picard explique le projet.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

132-2023

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la municipalité doit mettre à jour sa réglementation pour encadrer les établissements de résidence principale qui étaient auparavant considérés comme étant des résidences de tourisme;

ATTENDU QUE les règlements relatifs aux usages conditionnels n°643A-2021 et 643B-2021 portaient sur un seul usage conditionnel soit les résidences de tourisme;

ATTENDU QUE ce présent second projet de règlement abroge les règlements 643A-2021 et 643B-2021;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 06^e jour du mois de mars 2023, le projet de règlement numéro 686-2023 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 06^e jour du mois de mars 2023;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 04^e jour d'avril 2023 sur le projet de règlement numéro 686-2023 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel

APPUYÉ PAR : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent second projet de règlement numéro 686-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :

QUE le second projet de règlement numéro 686-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 686-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

LOISIRS ET CULTURE

133-2023

TARIFICATION 2023/2024

GRILLES TARIFAIRES :

Les taxes s'appliquent en sus aux tarifs indiqués.

Terrains de soccer (location à la journée seulement)	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Terrain A (soccer à 7)	
Terrain B (soccer à 4)	50,00 \$/2 heures
Terrain C (soccer à 11)	75,00 \$/2 heures et plus
Terrain D (soccer à 9 ou 11)	
Terrain de balle	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Non-résident de Sainte-Croix (jour)	50,00 \$/2heures; 75,00 \$/2heures et plus
Non-résident de Sainte-Croix (soirée)	50,00 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Pour les locations des terrains sportifs, une priorité de réservation est accordée aux associations et ligues mineures et adultes.

Les grilles tarifaires s'appliquent pour toute demande de location par une personne, un groupe ou une association. La municipalité se réserve la possibilité de refuser toute location dont les activités présenteraient des risques pour l'intégrité des terrains. En tout temps, le locataire aura la responsabilité d'assumer toute détérioration des terrains ou des bâtiments loués, de tous bris intérieurs ou extérieurs et de les remettre en l'état initial.

Pavillon de services	
Location	Tarif
1 heure	50,00 \$
4 heures (1/2 journée)	105,00 \$
1 journée	160,00 \$
Fin de semaine complète (Vendredi à compter de 16h00 jusqu'à dimanche 23h00)	325,00 \$
Foyer extérieur municipal	50,00 \$ (location à la journée) *bois non inclus
Les coûts indiqués incluent le ménage.	

Ta
rifi
cat
ion
Gy
m
La
Fo
rge

Tarifification 2023 Dès ouverture	Tarif adulte 18-60 ans	Tarif spécial enfants et âgés 18 ans - / 60 ans +
3 mois (aucun plan d'entraînement inclus, ni aucune évaluation incluse)		
Résident	192	154
Non-résident	225	180
6 mois (1 évaluation incluse et plan d'entraînement inclus)		
Résident	300	240
Non-résident	360	288
12 mois (1 évaluation incluse et plan d'entraînement inclus)		
Résident	492	394
Non-résident	600	580
* Les tarifs ci-dessus incluent les taxes.		
*Chaque plan et évaluation supplémentaire est au coût de 60\$ (taxes incluses).		
*Autres services offerts sur place avec tarifs supplémentaires.		

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés.

134-2023

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ENGAGEMENT DE MME CINDY LEMIEUX-BERNARD, PRÉPOSÉE TEMPORAIRE

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager madame Cindy Lemieux-Bernard pour agir à titre de préposée temporaire à la bibliothèque lors de l'absence de mesdames Alice Desrochers ou Caroline Villeneuve.

Début de l'emploi : 16 mars 2023

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

135-2023

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – CONTRAT DE SERVICE POUR LE GROUPE DE MUSIQUE

ATTENDU le contrat de service de OsezArta inc. daté du 27 février 2023 pour le spectacle du groupe de musique LBA BAND à la Fête Nationale du Québec le 24 juin 2023, pour un montant de 5 500,00 \$, en sus de taxes.

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter le contrat de service de OsezArta inc. selon l'offre présentée.

QUE Éric Vachon, directeur du service des loisirs, est autorisé à signer ledit contrat de service.

136-2023

CAMION MUNICIPAL – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU le contrat de vente automobile daté du 27 mars 2023 concernant l'achat d'un camion municipal de marque Chevrolet Silverado K1500 pour un montant de 49 318,53 \$, taxes incluses.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter le contrat de vente de gré à gré à Laurier-Station Chevrolet Buick GMC.

QUE Éric Vachon, directeur du service des loisirs, est autorisé à signer ledit contrat de vente.

VARIA

FONDATION ÉMERGENCE

137-2023

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, 17 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

BAIL DE LA SALLE DE QUILLES

138-2023

ANNULATION DE LA PROLONGATION D'UN AN

ATTENDU la résolution numéro 037-2023;

ATTENDU QUE madame France Bonin et monsieur Gilles Roy demandent l'annulation de la prolongation d'une année au présent bail en vigueur se terminant le 31 mai 2023 pour des raisons personnelles;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la demande d'annulation de la prolongation d'un an dudit bail.

LE DROIT DES ENFANTS DE MARCHER EN SÉCURITÉ

139-2023

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SÉCURISER LES ROUTES SOUS SA RESPONSABILITÉ

ATTENDU QUE tous les enfants du Québec ont le droit de se déplacer à pied de façon autonome et en sécurité vers des destinations de proximité comme l'école ou le parc;

ATTENDU QUE de nombreux parents se mobilisent pour dénoncer, depuis plusieurs années, l'insécurité routière dans les cheminements scolaires;

ATTENDU QU'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, dont près de 75% à l'extérieur de la région de Montréal, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE les décès piétons sont des décès évitables, et que la fluidité automobile ne doit plus être privilégiée au détriment de la sécurité des usagères et usagers les plus vulnérables comme les enfants et les personnes âgées;

ATTENDU QUE des municipalités du Québec et des membres de la société civile dénoncent aussi cette situation et demandent une meilleure collaboration et du financement du Gouvernement du Québec afin de sécuriser les routes municipales et celles sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la mobilité active représente une solution crédible pour lutter contre les changements climatiques et pour favoriser de saines habitudes de vies, particulièrement chez les enfants;

ATTENDU QUE la prévention des décès et des collisions graves est un enjeu national pour lequel il y a urgence d'agir;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de demander :

QUE le Gouvernement du Québec agisse afin de sécuriser les cheminements scolaires, notamment par l'adoption de normes nationales d'aménagements, la réduction de la limite de vitesse dans toutes les zones scolaires à 30 km/h et l'installation de radars-photos;

QUE le Gouvernement du Québec sécurise toutes les routes sous sa responsabilité, à l'intérieur des périmètres urbains, notamment par l'ajout de trottoirs où ils sont absents et assure aux municipalités un soutien financier pour leur entretien, particulièrement pour le déneigement en hiver;

QUE le Gouvernement du Québec adopte une stratégie gouvernementale de sécurité routière structurante basée sur l'approche vision zéro collision grave ou mortelle et que celle-ci soit adéquatement financée.

LA SERRE PLM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE-LE MAY

140-2023

CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT

ATTENDU QUE La Serre PLM de l'école secondaire Pamphile-Le May permet depuis plus de 50 ans aux élèves de s'investir dans leur réussite scolaire et le développement de leur plein potentiel d'une façon différenciée;

ATTENDU QU'il est primordial, pour les élèves, d'effectuer une grande mission de réaménagement et de restructuration des installations;

ATTENDU QUE les élèves du Programme de la formation préparatoire au travail lancent leur campagne de sociofinancement ayant comme objectif financier de 10 000\$ afin de réaliser leurs projets ainsi qu'une participation de Desjardins à la hauteur maximale de 10 000\$;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de verser à La Serre PLM la somme de 500 \$ selon le plan partenaire Or dans le cadre de cet événement.

ASSOCIATION CÔTE DES SOUS-BOIS ENR.

141-2023

DEMANDE D'APPUI – PAVAGE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE 132

ATTENDU une correspondance de l'Association Côte des Sous-Bois enr. transmise à La Députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours, concernant une requête au ministère des Transports du Québec pour le pavage de l'emprise de la route 132 à la côte des Sous-Bois;

ATTENDU QUE l'association demande à la municipalité de Sainte-Croix d'appuyer leur demande;

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement que le conseil municipal appuie ladite demande.

142-2023

DEMANDE D'APPUI – AJOUT D'UNE BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU une correspondance de l'Association Côte des Sous-Bois enr. transmise au Maître de poste du bureau de Sainte-Croix concernant une demande d'ajout d'une boîte postale communautaire à l'entrée de la côte des Sous-Bois;

ATTENDU QUE l'association demande à la municipalité de Sainte-Croix d'appuyer leur demande;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que le conseil municipal appuie ladite demande.

MRC DE LOTBINIÈRE

143-2023

INTENTION À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DIAGNOSTICS CONCERNANT LE REGROUPEMENT PROGRESSIF DES SERVICES DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES MR DANS LA MRC DE LOTBINIÈRE ET HORS MRC – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Francoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de L'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

**INTENTION DE MODIFICATION DE L'ENTENTE SUR LA FOURNITURE
DE SERVICE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE –
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent présenter un projet de modification d'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le responsable du centre de formation est venu présenter au comité de sécurité incendie le projet d'achat du camion autopompe usagé de la municipalité de Saint-Sylvestre;

ATTENDU QUE l'achat de ce camion permettra au centre de formation l'ajout d'un service ayant pour but dans un premier temps de combler les besoins en formation reliés à cet équipement et dans un deuxième de mettre ce véhicule à disposition des municipalités, de façon temporaire, en cas de bris ou de réparation;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière recommande aux municipalités l'ajout d'un service à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans la MRC de Lotbinière et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Agapit organisme responsable du projet.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS
REÇUES SUR FACEBOOK**

- Information concernant l'Office municipal d'habitation.
- Information concernant la bibliothèque municipale.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 53 heures.

Stéphane Dion
Maire

Christiane Couture, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.